

Communiqué de presse

POUR LES PRODUCTEURS LE MTBE N'EST PAS UN PERTURBATEUR ENDOCRINIEN

EFOA (European Fuel Oxygenates Association) estime que l'examen complet de la substance dans le cadre de son enregistrement sous REACH en 2014 conclura que le MTBE n'est pas un perturbateur endocrinien.

Le 22 mai dernier, l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a publié un rapport évaluant les risques relatifs à 5 substances considérées comme de potentiels perturbateurs endocriniens, dont le méthyl tert-butyl éther (MTBE).

Les producteurs de MTBE sont confiants que les résultats des nouvelles études scientifiques, qui viennent juste d'être intégrées au titre de la procédure d'enregistrement sous REACH, montrent que le MTBE n'est pas un perturbateur endocrinien.

« L'industrie est convaincue que le MTBE ne répond à aucun des critères ou définitions associés aux perturbateurs endocriniens. Cela sera confirmé lorsque les autorités examineront le dossier REACH » a déclaré Graeme Wallace d'EFOA, l'organisme européen de représentation de l'industrie.

L'ANSES conclut dans son rapport que l'évaluation du MTBE était sujette à une forte incertitude étant donné le nombre limité de données disponibles dont disposait l'agence au moment de la réalisation de l'étude.

Reconnaissant l'importance cruciale de ces données, l'industrie a récemment pris l'initiative de développer de nouvelles données expérimentales sur le MTBE ainsi qu'une étude plus approfondie sur les scénarios d'exposition en milieu professionnel, vérifiant l'efficacité des règles de bonnes pratiques en vigueur. Ces données, qui ont été incluses dans une mise à jour du dossier REACH du MTBE, sont maintenant disponibles et constituent un élément essentiel pour l'évaluation par la France du MTBE dans le cadre de REACH.

« Nous sommes totalement d'accord avec l'ANSES : pour évaluer adéquatement le MTBE, des données supplémentaires complétant celles examinées jusqu'alors par l'agence sont nécessaires. Lorsque l'ANSES aura pu étudier ces nouvelles données, incluses dans la mise à jour du dossier REACH, nous sommes certains qu'elle partagera nos conclusions qu'il n'y a pas matière à préoccupation. »

Courant 2014, le MTBE sera soumis à la procédure d'évaluation des substances REACH, dans le cadre du plan d'action communautaire (CoRAP). L'évaluation sera réalisée par l'ANSES et examinera l'intégralité du dossier d'enregistrement de la substance soumis par les industriels.

EFOA souligne que « la sécurité du MTBE a été évaluée dans le cadre de nombreuses réglementations, et son innocuité pour l'homme et l'environnement a été démontrée à maintes reprises. L'usage du MTBE comme composant des carburants offre d'importants avantages environnementaux, car il réduit l'émission de composés volatils, la pression de vapeur de l'essence et les émissions par évaporation qui y sont liées, responsables de la formation d'ozone. »

EFOA (European Fuel Oxygenates Association) est un groupe sectoriel professionnel du CEFIC, le Conseil Européen de l'Industrie Chimique.

Pour plus d'informations, merci de contacter:

M. Graeme Wallace

EFOA



Avenue E. Van Nieuwenhuysse 4

B - 1160 Brussels, Belgium

Tel. +32 2 676 72 11 7410

Fax +32 2 676 7216

E-mail: info@efoa.eu